

PÉTITION

aux autorités communales et cantonales

Avec l'expansion de la population pendulaire dans le Chablais, la mobilité est un problème majeur.

La suppression annoncée de la ligne de bus 12.141 St-Gingolph – Vionnaz – Aigle avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire 2019 (dès le 9 décembre 2018) est catastrophique pour bon nombre de personnes qui doivent se rendre à Aigle pour y travailler ou pour prendre le train en direction de Lausanne ou de Sion.

Le Service de la mobilité (SDM) du canton du Valais a délibérément sacrifié la ligne de Bus 12.141 pour éviter un soi-disant « doublon » en développant la ligne de Bus 12.120 Monthey-Villeneuve destinée principalement aux employés du nouvel Hôpital « Riviera-Chablais ».

La suppression de cette ligne de bus prolongera le temps de parcours de beaucoup de personnes et engendrera une augmentation des prix des billets.

Le temps de parcours pour rallier Lausanne en passant par Villeneuve ou Collombey va se rallonger d'environ 1 heure par jour pour un habitant de Vionnaz. Si cette personne travaille à Aigle, elle va passer entre 1h20 à 2h dans les transports publics en dehors de l'offre très limitée de la ligne 12.142 Aigle-Torgon.

Pour un étudiant qui étudie à Sierre, qui termine ses cours à 16h arrivera à 18h10 à Vionnaz au lieu de 17h40. Une personne qui termine son travail à Aigle à 18h30 arrivera à Vouvry à 19h43 en passant par Montreux.

Les habitants des communes de St-Gingolph et Port-Valais verront leurs dessertes des arrêts intermédiaires disparaître avec la suppression de la ligne de Bus 12.141.

Réclamation:

Nous, signataires de cette pétition, appelons au maintien et au renforcement de la ligne de bus 12.141 St-Gingolph - Vionnaz – Aigle.

Prénom	Nom	Signature	Commune

Ou signer la pétition en ligne <https://act.campax.org/p/bus12141>

Les initiants :
bus12141@gmail.com

Fracheboud Maurice, Vignes d'En Bas 3, 1895 Vionnaz
Renaud Alain, Ch. du Langins 28, 1895 Vionnaz

Veillez remplir en lettres majuscules. Toute personne, indépendamment de l'âge ou de la nationalité, a le droit de signer. Veillez retourner rapidement un formulaire de pétition rempli ou partiellement rempli aux initiants.